



DECISION ADDITIVE N° 244 /MFB/DGD/DU 22 OCT 2024
Portant renouvellement au régime de l'entrepôt de douane
au titre de l'année 2024

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Constitution ;**
- Vu la loi n° 2022-975 du 22 novembre 2022 portant Code des Douanes ;**
- Vu le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;**
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;**
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;**
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes**
- Vu l'avis de la Commission consultative d'attribution des agréments d'entrepôt de douane et des décisions d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif en sa séance du 07 mars 2024 ;**

D E C I D E

Article 1^{er} : L'agrément d'entrepôt des sociétés reprises au tableau ci-dessous est renouvelé au titre de l'année 2024

N° ORDRE	RAISON SOCIALE	COMPTE CONTRIBUTUABLE	N° ENTREPÔT	ADRESSE
1	SOLEVO	0101154E	P126	01 BP 107 ABIDJAN
2	SEMAG-MATFORCE	8904233E	P419	18 BP 1844 ABIDJAN
3	OLA ENERGY	0100669D	P432	15 BP 900 ABIDJAN

Article 2 : La caution bancaire afférente à l'entrepôt doit couvrir la totalité des droits et taxes des marchandises entreposées.

Article 3 : Le Directeur des Systèmes d'Information, le Directeur des Régimes Economiques et le Directeur de la Règlementation et du Contentieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature.

Ampliations :

MFB/CAB
Toutes Directions Douanes
CCESP
Syndicats des Transitaires
Bénéficiaire


Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

